

**SÉANCE ORDINAIRE  
LUNDI 1<sup>er</sup> MARS 2020 À 15H30  
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Présentation de la séance du conseil par visioconférence.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2021.
4. Approbation des comptes.
5. Lecture de la correspondance et dépôt aux archives.
6. Contrat de fourniture et de plantation de fleurs pour les aménagements paysagers, les pots, les bacs et les jardinières de la municipalité.
7. Aide financière accordée à Comptabilité M.J.<sup>2</sup> pour aider au démarrage du commerce à Saint-Adelphe.
8. Mandat à un représentant de la municipalité à la vente pour défaut de paiement de taxes à la MRC de Mékinac.
9. Demande de soumission sur invitation pour les réparations de la mezzanine du centre Multifonctionnel.
10. Félicitations à Ferme Pierlie qui s'est classée à nouveau cette année parmi les champions régionaux au Club de l'Excellence d'Agropur ainsi que parmi les producteurs de lait du Québec, pour l'excellente qualité de son lait
11. Achat d'un ordinateur portable pour le bureau du maire.
12. Appui à Poste Canada envers la campagne *vers des collectivités durables*.
13. VARIA :
  - a) .
  - b) .
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

*Daniel Bacon*

Daniel Bacon, directeur général, Sec.-trésorier

1<sup>er</sup> Mars 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE  
MRC DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue à huis clos le premier jour de mars de l'an 2021, à 15h30 et à l'aide de l'application virtuelle ZOOM.

À laquelle application étaient branché/e/s par visioconférence Mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Suzanne Tessier, Messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Ce lien de contact a été privilégié compte tenu de la pandémie du coronavirus qui sévit présentement au Québec et afin de respecter les directives de la Santé publique.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 18H01.

2021-03-40

**Présentation de la séance du conseil par visioconférence**

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe tenue le lundi premier jour du mois de mars deux mille vingt et un à compter de 15h30 sur Zoom, étaient présents, les conseillers (ères) suivants (es) :

- Madame Bernita Tétrault
- Madame Suzanne Tessier
- Monsieur Mario Montambault
- Monsieur Léon Gagnon
- Monsieur Denis Savard
- Monsieur Claude Thiffault

*Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Paul Labranche, maire :*

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret 509-2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret 544-2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret 667-2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020, jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020, jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020, jusqu'au 21 octobre 2020 par le décret numéro 1051-2020 du 14 octobre 2020, jusqu'au 28 octobre 2020, par le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020, jusqu'au 4 novembre 2020, par le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020, jusqu'au 11 novembre par le décret numéro 1150-2020 du 4 novembre 2020, jusqu'au 18 novembre 2020, par le décret 1168-2020 du 11 novembre 2020, jusqu'au 25 novembre 2020, par le décret 1210-2020 du 18 novembre 2020, jusqu'au 2 décembre 2020, par le décret 1242-2020 du 25 novembre 2020, jusqu'au 9 décembre 2020, par le décret 1272-

2020 du 2 décembre 2020, jusqu'au 18 décembre 2020, par le décret 1308-2020 du 9 décembre 2020, jusqu'au 25 décembre 2020, par le décret 1351-2020 du 16 décembre 2020, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021, par le décret 1418-2020 du 23 décembre 2020 et jusqu'au 8 janvier 2021, par le décret 1420-2020 du 30 décembre 2020, jusqu'au 15 janvier 2021, par le décret 1-2021 du 6 janvier 2021, jusqu'au 22 janvier 2021, par le décret 3-2021 du 13 janvier 2021, jusqu'au 29 janvier 2021, par le décret 31-2021 du 20 janvier 2021, jusqu'au 5 février 2021, par le décret 59-2021 du 27 janvier 2021, jusqu'au 12 février 2021 par le décret 89-2021 du 3 février 2021, jusqu'au 19 février 2021 par le décret 103-2021 du 10 février 2021, jusqu'au 26 février 2021 par le décret 124-2021 du 17 février 2021, jusqu'au 5 mars 2021, par le décret 141-2021 du 24 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu

Unanimentement que la présente séance soit tenue par visioconférence et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité de Saint-Adelphe.

**Adopté**

2021-03-41

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire.

**Adopté**

2021-03-42

**Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2021**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2021, soit adopté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon.

**Adopté**

2021-03-43

**Approbation des comptes**

16335 Jean-Philippe Drolet	174,06
16336 La Capitale	2 193,10
16337 Hydro-Québec	941,31
16338 Postes Canada	87,96
16339 Suzanne Tessier	97,35
16340 Salon Carole St-Arneault	50,00
16341 Marcel Gauthier	1 516,67
16342 Telus	138,50
16343 Daniel Bacon	38,87
16344 Telus	677,39
16345 Hydro-Québec	3 594,93
16346 Hydro-Québec	3 440,37
16347 Postes Canada	87,96

16348 MGEF	28 617,19
16349 Excavation LED	1 149,75
16350 – 16362	0,00
16363 Acier Rayco	902,55
16364 ADN communication	36,68
16365 Canadien National	888,00
16366 Capital propane	52,78
16367 Service cité propre	7 231,92
16368 Coop Novago	652,24
16369 Distribution Robert	142,66
16370 Daniel Durocher électricien	769,01
16371 Electromega	45,99
16372 Eurofins	363,04
16373 FQM	337,00
16374 Formules municipales	74,62
16375 Fournitures Denis	113,79
16376 GA automobile	24,89
16377 Le groupe A & A	420,81
16378 Le groupe Harnois	379,85
16379 Annulé	0,00
16380 Librairie Archambault	159,29
16381 MRC Mékinac	37 632,00
16382 Oze publicité	862,31
16383 PG Solutions	448,40
16384 Pièces d'auto St-Tite	816,50
16385 Régie du Bâtiment	89,51
16386 SAAQ	944,99
16387 Signoplus	264,56
16388 Annulé	0,00
16389 MRC Mékinac	20 862,50

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le directeur général/sec.-trésorier soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, soussigné directeur général/sec.-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de février 2021 au montant de 137 509,44\$ ci-dessus approuvés.

**Adopté**

### **Lecture de la correspondance**

Finances Québec : Réception de la subvention du Ministère des Transports pour la route bureau au montant de 16 814,91\$.

Ministre de l'Environnement : Aide financière octroyée au montant de 8 775\$, pour soutenir la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sites de prélèvement de l'installation de production d'eau potable, et une aide financière au montant de 15 000\$ pour la révision de la délimitation des aires de protection de sites de prélèvement s'alimentant en eau souterraine.

ARPE : Réception de la redevance de 420\$.

Sûreté du Québec : L'agente Laurence Turcotte est la nouvelle marraine pour la municipalité de Saint-Adelphe.

MRC Mékinac : Avis de vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires.

École secondaire Paul le Jeune : Remerciements pour l'aide financière octroyée de 100\$ pour les activités de finissants.

Centre d'action bénévole Mékinac : Invitation à participer à l'évènement territorial de reconnaissance envers les bénévoles de notre MRC.

Novago : Avis de transfert des opérations du Marché St-Adelphe.

Moisson Mauricie / Centre du Québec : Remerciements pour le soutien financier offert.

Ministère des Transports : Reddition de compte route 352.

Hydro-Québec : Réponse à la résolution 2021-01-25 et suivi de la résolution du 2020-11-19 sur la qualité du service électrique à Saint-Adelphe.

OMH Mékinac : Remboursement de la contribution de 2019 au montant de 6 466,18\$.

MRC Mékinac : Rappel concernant les mesures d'aide financière pour les entreprises de Mékinac qui s'élargissent.

Arrêt Nuitée VR : Invitation à la municipalité à se joindre à leur site web – ARRÊT Nuitée VR.

MAMH : Mise en berne du drapeau du Québec le jeudi 11 mars 2021 – Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la Covid-19.

CPTAQ : Dossier ouvert pour l'autorisation de la construction d'une tour cellulaire par Telus à St-Adelphe.

2021-03-44

#### **Dépôt de la correspondance aux archives**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général M. Daniel Bacon.

**Adopté**

2021-03-45

#### **Contrat de fourniture et de plantation de fleurs pour les aménagements paysagers, les pots, les bacs et les jardinières de la municipalité**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde à « *Centre Jardin Multi-Fleurs enr* », le contrat pour la fourniture et la plantation de fleurs dans les jardinières, les bacs et les caissettes appartenant à la municipalité pour l'été 2021 et ce, au coût de 2 410 \$, excluant les taxes, le tout selon la soumission reçue par courriel en date du 19 février 2021.

Que certaines modifications puissent être apportées aux variétés de fleurs, après discussion avec le directeur général M. Daniel Bacon, ou la conseillère municipale, responsable des aménagements floraux, soit Mme Suzanne Tessier.

**Adopté**

2021-03-46

#### **Aide financière accordée à Comptabilité M.J.<sup>2</sup> pour aider au démarrage du commerce à Saint-Adelphe**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté lors d'une séance extraordinaire tenue le 19 avril 2016, une Politique d'aide financière aux entreprises manufacturières et de services pour favoriser le développement économique de la municipalité (résolution 2016-04-78) ;

CONSIDÉRANT que Madame Marianne Jacob a présenté pour et au nom de *Comptabilité M.J.<sup>2</sup>*, à titre de propriétaire, une demande d'aide financière à la susdite Municipalité afin d'aider à l'ouverture et au démarrage de ce commerce sur notre territoire, lequel est situé 260 rang St-Joseph à Saint-Adelphe ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde une aide financière de 1 000\$ à *Comptabilité M.J.<sup>2</sup>* pour aider au démarrage de ce commerce dans notre municipalité.

Qu'un premier versement de 400 \$ représentant 40% de l'aide sera versé le 60<sup>e</sup> jour suivant le début des opérations et un montant de 600 \$ représentant 60% de l'aide sera versé à la date anniversaire du démarrage du commerce.

Que l'aide accordée est conditionnelle aux modalités inscrites dans la Politique adoptée par la susdite municipalité.

**Adopté**

2021-03-47

**Mandat à un représentant de la municipalité à la vente pour défaut de paiement de taxes à la MRC de Mékinac**

CONSIDÉRANT que la vente à l'enchère publique des immeubles sur lesquels les taxes municipales et /ou scolaire, ainsi que les droits de mutation immobilière, incluant les intérêts et les frais n'auront pas été payés en tout ou en partie, aura lieu du 560 rue Notre-Dame à Saint-Tite, le 8 avril 2021 à 10h;

CONSIDÉRANT que trois immeubles de notre municipalité sont mis en vente sans bâtisses, circonstances et dépendances;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe délègue M. Daniel Bacon directeur général, ou Mme Caroline Moreau directrice générale adjointe substitut en cas d'absence de M. Bacon, pour représenter la Municipalité de Saint-Adelphe à la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes le 8 avril 2021 prochain, et le/les mandate à agir à titre d'enchérisseurs/s, le cas échéant, dans l'intérêt de la susdite municipalité

**Adopté**

2021-03-48

**Demande de soumissions sur invitation pour les réparations de la mezzanine du centre Multifonctionnel**

Il est proposé par madame Bernita Tétrault

Appuyé par madame la Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe demande des soumissions sur invitation auprès de quatre entreprises pour les travaux de réparations de la mezzanine du centre multifonctionnel.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe n'acceptera aucune offre expédiée par télécopieur, toute offre ainsi transmise sera automatiquement rejetée.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées et n'encourt aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Que les travaux devront obligatoirement être terminés au plus tard le 18 juin 2021.

**Adopté**

2021-03-49

**Félicitations à Ferme Pierlie qui s'est classée à nouveau cette année parmi les champions régionaux au Club de l'Excellence d'Agropur ainsi que parmi les producteurs de lait du Québec, pour l'excellente qualité de son lait**

CONSIDÉRANT que madame Julie Michel et monsieur Pierre Guévin, propriétaires de la Ferme Pierlie à Saint-Adelphe, figurent à nouveau cette année parmi les champions régionaux et ont été intronisés une fois de plus au Club de l'Excellence d'Agropur en raison de l'excellente qualité du lait de leur entreprise;

CONSIDÉRANT que les propriétaires se sont distingués parmi les membres d'Agropur et qu'ils méritent ce titre prestigieux;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont également reçu le certificat Lait'Xcellent d'Or, soit la première position en Mauricie pour l'excellente qualité du lait livré en 2020 et ce, de la part des producteurs de lait du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est très fière de souligner ces immenses honneurs qui reviennent à la Ferme Pierlie et qui rejaillissent sur la population de Saint-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adresse de sincères félicitations à madame Julie Michel et à monsieur Pierre Guévin, producteurs laitiers, pour ces hommages bien mérités avec les prix remportés en adoptant les meilleures pratiques de gestion de la qualité du lait.

**Adopté**

2021-03-50

**Achat d'un ordinateur portable pour le maire**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède à l'achat d'un ordinateur portable de chez Fixe Info, de marque Lenovo, comprenant l'installation de Windows 10 et Office 2019 au coût de 599,99\$, excluant les taxes. **Adopté**

2021-03-51

**Appui à Poste Canada envers la campagne vers des collectivités durables**

ATTENDU que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

ATTENDU que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

ATTENDU que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

ATTENDU que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

ATTENDU que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

ATTENDU que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

ATTENDU que le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

ATTENDU que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Qu'il soit résolu que la Municipalité de Saint-Adelphe appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution. **Adopté**

2021-03-52

**Levée de l'assemblée à 18h13**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Paul Labranche, Maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Bacon, directeur Général, Sec.-trésorier

\*\*\*\*\*